C0267

PRÉPARER LA MISE EN COPROPRIÉTÉ D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER

2 JOURS (14 h) - DISTANCIEL OU PRÉSENTIEL

Une transition maîtrisée vers la copropriété

Les politiques de vente ou d'achat de patrimoine conduisent à créer des copropriétés à partir d'ensembles immobiliers existants ou à être partie prenante à la création de copropriétés neuves. Dans les deux cas, il en résulte un positionnement nouveau pour le bailleur : celui de créateur de copropriétés, avec les responsabilités associées.

PUBLIC

Responsable de l'activité accession, directeur du développement, responsable des ventes, chargé d'opérations, chargé de copropriété.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

OBJECTIFS

› identifier les fondamentaux du statut de la copropriété par rapport aux autres modes de division

› repérer les options disponibles et leurs contraintes respectives

› piloter les prestataires chargés de la réalisation des actes

› identifier les impacts du passage en copropriété d'ensembles immobiliers par la vente Hlm ou le PSLA.

PÉDAGOGIE

La formation fera alterner apports techniques et méthodologiques, cas pratiques et échanges avec les participants.

ÉVALUATION

Chaque stagiaire sera questionné en amont, pendant et à l'issue de la formation pour identifier ses attentes, vérifier ses acquis et évaluer sa satisfaction globale de la formation.

ANIMATION

Lætitia CHICHOUX, Consultante-formatrice spécialiste en copropriété.

DATES DES SESSIONS INTER

les 19 et 20 avril 2027 - Distanciel

les 4 et 5 novembre 2027 - Présentiel à Paris

les 4 et 5 novembre 2027 - Distanciel

PRIX NET : 1 610 EUROS

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

anne.de-poulpiquet@afpols.fr - 06 61 15 23 39

EN INTRA

Ce stage peut être organisé en intra ou adapté sur mesure dans votre organisme ou dans votre région.

DEMANDE DE DEVIS : intra@afpols.fr

DÉROULÉ & CONTENU

1 AVANT

- À la rencontre de votre formateur.
- Quels objectifs souhaitez-vous atteindre grâce à cette formation ?

2 PENDANT - EN GROUPE

Créer une copropriété : rappel des fondamentaux
- lots, parties communes et privatives, acteurs, processus de décision, budget et comptabilité

Les différents modes de division d'un ensemble immobilier
- diviser ou non le terrain (en surface ou en volumes)
- mettre en place un BRS dans le neuf ou dans l'ancien

Les organisations alternatives à la copropriété
- la division du sol en surfaces et en volumes
- créer une ASL ou une AFUL
- créer une Union de syndicats
- insérer une copropriété dans une structure alternative

Les gestionnaires de la copropriété, de l'ASL ou de l'AFUL
- le syndic ou président provisoire
- un syndic interne ou externe mutualisé : atouts et contraintes
- le bailleur-syndic

Analyse des conséquences du passage en copropriété, en lotissement ou en division en volumes
- les aspects comptables et financiers, politique patrimoniale
- le traitement des réclamations
- les travaux, l'incidence des charges de copropriété dans les charges locatives

Préparer et conduire le passage en copropriété
- superviser le travail du géomètre et du notaire
- vérifier la conformité du projet d'actes
- les clauses indispensables à ne pas manquer
- l'analyse des conséquences d'une copropriété mal découpée

Préparer et conduire la mise en place des structures complexes

Le rôle du référent copropriété

Les premières AGs.

3 APRÈS - MISE EN ŒUVRE EN SITUATION DE TRAVAIL

- Qu'ai-je retenu de ma formation ?
- Les ressources pédagogiques qui m'accompagnent.